

# Règlementations liées au COVID

En rouge les règlementations de la FFTT

En noir, les règlementations du Comité 29

Le responsable COVID :

- Il est désigné par le club recevant.
- Son nom doit être noté au dos de la feuille de rencontre. (dans la case : Réserve et Réclamation)
- N'a pas de responsabilité juridique.
- Il est chargé d'établir la liste des personnes présentes dans la salle.
- Il doit veiller au respect des consignes sanitaires.
- il peut exclure ou interdire l'accès de la salle toute personne ne respectent pas les consignes sanitaires excepté un joueur si la rencontre est commencée.

Le JA :

- C'est le capitaine de l'équipe visiteuse qui fait office de JA.
- Il est en droit d'exclure un joueur si celui-ci ne respecte pas les consignes sanitaires.

(Au niveau départemental, chaque capitaine est responsable du respect des consignes par les joueurs de son équipe)

Non-respect des consignes sanitaires par un joueur :

- L'équipe adverse peut refuser de jouer contre lui ou même de disputer la rencontre.

Divers :

- Si un joueur refuse de disputer le double car il estime qu'il y a des risques, le point de la partie est perdu pour son équipe; mais ce n'est pas considéré comme un abandon ou un refus de jouer et le JA le laisse disputer son dernier simple. Le JA note comme score 11-0, 11-0, 11-0 et explique le problème au dos de la feuille de rencontre.
- Lorsqu'une balle pénètre dans une autre aire de jeu, ne pas la rendre en la touchant avec la main. Si par réflexe, cela arrive, il faut désinfecter la balle avant de la réutiliser.

Dans tous les cas d'exclusion ou de refus de jouer d'un joueur, un rapport doit être établi au dos de la feuille de rencontre. La Commission Sportive Départementale statuera sur les sanctions sportives à appliquer.